

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Dons Gilbert Monin et Lola Gonzalès au profit du Musée d'art contemporain de Lyon **Page 3982**

- Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes au gymnase de La Martinière - 19 avenue du plateau 69009 Lyon - Suppression de la sous régie **Page 3982**

- Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne 100 cours Charlemagne 69002 Lyon - Suppression de la sous régie **Page 3983**

- Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes au petit Palais des Sports 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Suppression de la sous régie **Page 3984**

- Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais - 69009 Lyon - Sous régie de recettes à la salle Roger Gourand 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Suppression de la sous régie. **Page 3984**

- Service des mairies d'arrondissement - Mairie du 8ème arrondissement 12 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon - Régie de recettes (location de salles) - Suppression de la régie **Page 3985**

Décisions d'ester en justice **Page 3985 à 3986**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature relatives aux ordres de mission à la Délégation du Cabinet du Maire et services rattachés .. **Page 3986**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 3987 à 3990**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 3990 à 4022**

- Délégation Générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels **Page 4022 à 4023**

Centre Communal d'Action Sociale :

• Arrêtés individuels **Page 4023**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 4024**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 4024 à 4028**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Don Gilbert Monin au profit du Musée d'art contemporain de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au Musée d'art contemporain de la Ville de Lyon en date du 30 octobre 2018, par monsieur Gilbert Monin, demeurant chemin des Cytises, 69 430 Francheville ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Richard Brumm, l'Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de monsieur Gilbert Monin :

- Hans Van Den Ban, Collected Works, 1985, valeur estimative : 5 283,00 €
- Hans Van Den Ban, Canto de Sybille, 1987, valeur estimative : 7 483,00 €
- Hans Van Den Ban, Le fleuve, 1985, valeur estimative : 5 283,00 €
- François Perrodin, 12 - 6, 1986, valeur estimative : 5 283,00 €
- François Perrodin, 15 - 1, 1986, valeur estimative : 6 339,00 €
- Jean Pierre Giard, 50 dessins, 1989 et 1990, valeur estimative : 18 178,00 €
- Jean-Pierre Giard, 3 peintures Sans titre, 1990, valeur estimative : 3 x 1 025 = 3 075,00 €
- Jean-Pierre Giard, 4 peintures de la série Il y a celle-ci, 1989, valeur estimative : 4 x 1 140 = 4 560,00 €
- Pierre Bismuth, Sans titre, 1989, valeur estimative : 6 680,00 €
- Pierre Bismuth, Sans titre, 1989, valeur estimative : 6 680,00 €

grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 68 884 €.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Don Lola Gonzalès au profit du Musée d'art contemporain de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite au Musée d'art contemporain de la Ville de Lyon en date du 24 novembre 2017, par madame Lola Gonzalez, demeurant La Vergne, 16410 Dignac ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon 2018/29473 en date du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Richard Brumm, l'Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de madame Lola Gonzales, Les courants vagabonds - mai 2017, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 3 000 € (trois milles euros).

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 27 novembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon- Sous régie de recettes au gymnase de La Martinière - 19 avenue du plateau 69009 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation sportive territoire 2, sise Villa Montel, 3 rue du Bourbonnais 690009 Lyon ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une sous régie de recettes au gymnase de La Martinière, sise 19 avenue du plateau 69009 Lyon, auprès de la direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2 ;

Vu la proposition de madame Florence Paillassa, Gestionnaire administratif et financier à la Direction des sports en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 31 janvier 2002 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes au gymnase de La Martinière, sise 19 avenue du plateau 69009 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 12 décembre 2018

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne 100 cours Charlemagne 69002 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des Sports de la Ville de Lyon, au service Animation sportive territoire 2, sise Villa Montel, 3 rue du Bourbonnais 690009 Lyon ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2005, instituant une sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne, sise 100 cours Charlemagne 69002 Lyon, auprès de la direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2 ;

Vu la proposition de madame Florence Paillassa, Gestionnaire administratif et financier à la Direction des sports en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 5 janvier 2005 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes à la patinoire Charlemagne, sise 100 cours Charlemagne 69002 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 12 décembre 2018

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Sous régie de recettes au petit Palais des Sports 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation Sportive Territoire 2, sise Villa Montel, 3 rue du Bourbonnais 69009 Lyon ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2006, instituant une sous régie de recettes au petit Palais des Sports, sise 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, auprès de la direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2 ;

Vu la proposition de madame Florence Paillassa, Gestionnaire administratif et financier à la Direction des Sports en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 1^{er} mars 2006 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes au petit Palais des Sports, sise 350 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 12 décembre 2018

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Direction des sports - Régie de Recettes centralisatrice - Animation sportive territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais - 69009 Lyon - Sous régie de recettes à la salle Roger Gourand 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Suppression de la sous régie (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2002, modifié, instituant une régie de recettes centralisatrice auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon, au service Animation sportive territoire 2, sise Villa Montel, 3 rue du Bourbonnais 69009 Lyon ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2009, instituant une sous régie de recettes à la salle Roger Gourand, sise 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, auprès de la direction des sports de la Ville de Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2 ;

Vu la proposition de madame Florence Paillassa, Gestionnaire administratif et financier à la Direction des sports en date du 10 octobre 2018 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 27 mai 2009 modifié comme suit :

Article Premier. - Que la sous régie de recettes à la salle Roger Gourand, sise 405 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon et rattachée à la régie de recettes centralisatrice du service Animation sportive territoire 2, est supprimée.

Art. 2. - Il est de ce fait mis fin aux fonctions des mandataires sous régisseurs et agents de guichet de la sous régie.

Art. 3. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 12 décembre 2018

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Service des mairies d'arrondissement - Mairie du 8ème arrondissement 12 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon - Régie de recettes (location de salles) - Suppression de la régie (Direction générale des services - Service expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2018/29473 en date du 9 novembre 2018, donnant délégation du maire à monsieur Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 15 février 1993, modifié, instituant une régie de recettes à la mairie du 8ème arrondissement ;

Vu l'arrêté en date du 14 septembre 2006, nommant madame Delphine Monin en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes de la mairie du 8ème arrondissement ;

Vu l'arrêté en date du 6 juin 2012, nommant madame Catherine Gallego en qualité de mandataire suppléante de la régie de recettes de la mairie du 8ème arrondissement ;

Vu la proposition de monsieur Rahim Alkoum, Directeur Général des Services de la Mairie du 8ème arrondissement de Lyon, en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis conforme de monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 28 novembre 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 15 février 1993 est modifié comme suit :

Article Premier. - Que la régie de recettes de la Mairie du 8ème arrondissement (location de salle), sise 12 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon est supprimée.

Art. 2. - Il est mis fin aux fonctions de madame Delphine Monin en qualité de régisseur titulaire et de madame Catherine Gallego en qualité de mandataire suppléante.

Art. 3. - Monsieur l'Adjoint Délégué aux Finances et monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 12 décembre 2018

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Décision d'ester en justice - Appel de la Sarl S. à l'encontre du jugement n° 1609272 du 4 juillet 2018 qui a rejeté la demande de condamnation de la Ville de Lyon à lui verser la somme de 16 466,73 € à titre de réparation du préjudice causé par la destruction de son véhicule à la suite de sa mise en fourrière. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 9 novembre 2018 déléguant à madame Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général,

Vu la requête n° 18LY03409 du 4 septembre 2018 déposée par la Sarl S., représentée par Maître Geoffrey Chareyre, avocat au barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Sarl S., représentée par Maître Geoffrey Chareyre, devant la cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n°1609272 du tribunal administratif de Lyon en date du 4 juillet 2018,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 16 466,73 € à titre de réparation du préjudice subi, outre intérêts au taux légal à compter du 11 mars 2016 et leur capitalisation,

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Sandrine FRIH

Décision d'estimer en justice - Recours en annulation de la Mairie du premier arrondissement de Lyon contre le refus d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le maire, l'adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du maire de Lyon du 9 novembre 2018 déléguant à madame Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n° 1704386-3 du 9 juin 2017 déposée par la mairie du Premier arrondissement de Lyon, représentée par Maître Thibault Soleilhac, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la mairie du Premier arrondissement de Lyon, représentée par Maître Thibault Soleilhac, devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du refus d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal l'actualisation de l'inventaire des équipements de proximité,
- l'injonction à la Ville de Lyon d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal, suivant la notification du jugement à venir, la délibération relative à la modification de l'inventaire des équipements de proximité en conséquence de la délibération du Conseil d'arrondissement du 22 mars 2017, sous réserve du respect des délais légaux d'information des conseillers,
- l'injonction à la Ville de Lyon d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, suivant la notification du jugement à venir, la délibération relative à la désignation des représentants municipaux à la commission mixte de l'article L 2511-21 du CGCT, en conséquence de la délibération du Conseil d'arrondissement du 22 mars 2017, sous réserve du respect des délais légaux d'information des conseillers,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 04 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'estimer en justice - Recours en annulation de madame A.- M. V. contre la décision du maire de Lyon du 26 mai 2018 portant limitation de prise en charge d'une prolongation d'un accident de trajet et la décision du Maire de Lyon du 19 septembre 2018 rejetant son recours gracieux présenté par courrier du 18 juillet 2018. (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le maire, l'adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 9 novembre 2018 déléguant à monsieur Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,

Vu la requête n° 1808616-8 du 20 novembre 2018 déposée par madame A.-M. V. représentée par Maître Anne Walgenwitz, avocate.

Décide :

Article Premier.- Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action au fond intentée par madame A.-M. V. représentée par Maître Anne Walgenwitz, devant le tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du Maire de Lyon du 24 mai 2018 et sa décision du 19 septembre 2018 rejetant son recours gracieux présenté par courrier du 18 juillet 2018 ;
- l'injonction au Maire de Lyon de procéder au réexamen de sa situation et de la rétablir dans ses droits ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2018

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Délégations de signature relatives aux ordres de mission à la Délégation du Cabinet du Maire et services rattachés. (Direction Pilotage financier- et juridique RH - Service Juridique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511-27,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 novembre 2018 portant élection de monsieur Gérard Collomb en qualité de Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'arrêté municipal n° 2018-35 du 13 novembre 2018 portant délégations de signature relatives aux ordres de mission,

Arrête :

Article Premier. - Délégation est donnée à monsieur Robert Rech, Directeur adjoint du Cabinet du Maire et services rattachés, aux fins de signature des ordres de mission en France et à l'étranger concernant la délégation du Cabinet du Maire et services rattachés.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Robert Rech, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par ordre de priorité par monsieur David Roche, Chef de bureau du Cabinet du Maire et services rattachés et, à défaut, par madame Géraldine Hakim, Directrice générale adjointe aux ressources humaines.

Art. 3. - Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2018-35 du 13 novembre 2018 sont abrogées.

Art. 4. - Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 10 décembre 2018

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35210	Stationnement réservé rue Président Carnot Lyon 2ème (stationnement)	Les deux roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Président Carnot au Nord de la rue de Jussieu (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	03/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35212	Stationnement réservé place Gensoul Lyon 2ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres place Gensoul sur la chaussée Est, au Sud de la rue du Général Plessier (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35211	Stationnement réservé place des Jacobins Lyon 2ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres, place des Jacobins sur la contre-allée Sud, à l'Est de la rue Emile Zola (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35215	Abrogation de stationnement rue Vaubecour Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2014RP30125 du 17 septembre 2014 portant sur la mesure de stationnement réservé.	04/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35216	Stationnement réservé rue Vaubecour Lyon 2ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé rue Vaubecour (2) sur le côté Est, sur 10 mètres, au Nord de la rue Jarente (2). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35217	Interdiction d'arrêt quai Jean Moulin Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement sont interdits, en permanence quai Jean Moulin (2) sur 20 mètres, au Sud du n° 11. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transport public de voyageurs. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	04/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35076	Abrogation de circulation rue de Sèze Lyon 6ème (circulation)	Considérant le projet de mise en double sens cyclable de la rue de Sèze (6) il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP02973 du 26/04/2011 portant sur la mesure de voie cyclable.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35077	Voie cyclable rue de Sèze Lyon 6ème (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens contraire à la circulation sur chaussée réservée exclusivement et obligatoirement aux cycles à deux ou trois roues sur la rue de Sèze (6) du boulevard des Brotteaux (6) jusqu'à l'avenue Maréchal de Saxe (6) sur le côté Nord dans le sens Est/Ouest.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35078	Stop cycles à l'intersection de la rue de Sèze et du boulevard des Brotteaux Lyon 6ème (circulation)	A l'intersection de la rue de Sèze (6) et du boulevard des Brotteaux (6), les cycles circulant rue de Sèze (6) sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35079	Feux d'intersection avenue Maréchal de Saxe et rue de Sèze Lyon 6ème (circulation)	Considérant le déploiement d'une bande cyclable en double sens sur la rue de Sèze, il convient de modifier la réglementation de la circulation, l'arrêté 2016RP32753 du 28/06/2016 portant réglementation de la circulation (feux d'intersection) est abrogé.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
208RP35080	Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue de Sèze et de l'avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection de la rue de Sèze (6) et de l'avenue Maréchal de Saxe (6). La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. La circulation des cycles circulant rue de Sèze (6) dans le sens Est/Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les véhicules circulant rue de Sèze (6) dans le sens Est/Ouest et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35081	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue de Sèze et de la rue Garibaldi Lyon 6ème (circulation)	Considérant le projet de déploiement d'une bande cyclable en double sens sur la rue de Sèze (6), il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP04793 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35083	Feux d'intersection et feux d'intersection cycles à l'intersection de la rue de Sèze et de la rue Garibaldi Lyon 6ème (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection de la rue de Sèze (6) et de la rue Garibaldi. La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires. La circulation des cycles circulant dans le sens Est/Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les véhicules circulant rue de Sèze (6) dans le sens Est/Ouest et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35109	Double sens cyclable autorisé rue de Sèze Lyon 6ème (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) rue de Sèze (6), du boulevard des Belges (6) jusqu'au boulevard des Brotteaux (6) sur le côté Nord. Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place de pictogrammes.	06/12/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35213	Stationnement réservé rue Pierre Corneille Lyon 6ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 mètres au droit du n° 57 rue Pierre Corneille (6) sur le côté Est, 5 mètres au Sud de l'intersection avec la rue Vauban (6). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	07/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35101	Abrogation de stationnement rue Pétrus Sambardier Lyon 4ème (stationnement)	Considérant le réaménagement du carrefour entre la rue Pétrus Sambardier et la rue Hénon (4), il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP01412 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35102	Abrogation de stationnement rue Pétrus Sambardier Lyon 4ème (stationnement)	Considérant le réaménagement du carrefour entre la rue Pétrus Sambardier et la rue Hénon (4), il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement : est abrogé l'arrêté 2009RP09062 du 28 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation de stationnement.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35103	Stationnement réservé rue Pétrus Sambardier Lyon 4ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur trottoir sur 6 mètres de long rue Pétrus Sambardier (4) sur le côté Ouest, 10 mètres au Nord de l'intersection avec la rue Hénon (4). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35104	Stationnement réservé rue Pétrus Sambardier Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement réservé sur 6 mètres au droit du n° 2 rue Pétrus Sambardier (4) sur le côté Est, à 10 mètres de l'intersection avec la rue Hénon. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35093	Abrogation de stationnement place Picard Lyon 4ème (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement de la place Picard permettant le stationnement de véhicules au droit du n° 2, il y a lieu de modifier la réglementation de stationnement. Est abrogé l'arrêté 2009RP11629 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35156	Stationnement réservé face au n° 51 quai Joseph Gillet Lyon 4ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres face au n° 51 quai Joseph Gillet sur le côté Ouest. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35085	Stationnement réservé rue Béchevelin Lyon 7ème (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur épi sur 5 mètres rue Béchevelin (7) côté Est, à 10 mètres au Sud de la rue des Trois Rois (7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35086	Stationnement réservé place Commandant Claude Bulard Lyon 7ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 2x5 m sur 2 places de stationnement en épi, place Commandant Claude Bulard (7) chaussée Nord, côté Nord, à l'Ouest de la rue Béchevelin (7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP35087	Abrogation de stationnement place Commandant Claude Bulard Lyon 7ème (stationnement)	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2015RP30574 du 13 février 2015 portant sur la mesure de stationnement réservé.	10/12/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14765	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Lilas	sur 20 m au droit du n° 2 des 2 côtés de la chaussée sur 20 m au droit du n° 2	Le vendredi 14 décembre 2018
14766	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à la cote d'un tampon de chauffage urbain sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules de transport en commun et de plus de 3,5 tonnes	Rue Professeur Marcel Dargent	sur la bretelle d'accès en tourne à droite à l'avenue Paul Santy	Le mercredi 12 décembre 2018, de 9h à 15h
14767	Entreprise Batistar Déco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Rois	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14768	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté impair, entre le n° 245 et le n° 249	A partir du vendredi 21 décembre 2018 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
14769	Entreprise Id Sign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le totem France 3 à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14 (au droit du totem lumineux France 3)	Le mercredi 26 décembre 2018, de 7h30 à 18h		
14770	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	entre le n° 15 et le n° 20	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, de 9h à 16h		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		du n° 15 au n° 20	A partir du jeudi 13 décembre 2018, 7h30, jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, 15h		
14771	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Masséna	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Louis Blanc et le cours Lafayette	A partir du lundi 17 décembre 2018, 20h, jusqu'au mardi 18 décembre 2018, 7h		
				Rue Robert	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Ney et la rue Juliette Récamier			
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Ney et la rue Juliette Récamier			
				Rue Masséna	entre la rue Louis Blanc et le cours Lafayette			
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	des deux côtés de la chaussée entre le n° 91 et la rue Masséna	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018
						Rue Masséna	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 107 et le cours Lafayette	
					les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Robert	au débouché, sur la rue Ney	A partir du lundi 17 décembre 2018, 20h, jusqu'au mardi 18 décembre 2018, 7h
					les véhicules circulant dans le sens Sud / Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Louis Blanc	au débouché sur la rue Louis Blanc	
14772	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Montaigne	sur 20 m au droit du n° 6	Le jeudi 13 décembre 2018		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Coignet et l'avenue Lacassagne			
			la circulation des véhicules sera interdite					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Coignet et l'avenue Lacassagne			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14773	Entreprise Seem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de terrassement et l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté impair, entre le n° 227 et n° 223	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 30 août 2019
14774	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bertly Albrecht	entre le n° 11 et n° 15	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
				Rue du Puisard	sur 20 m au droit du n° 20	
				Rue Maryse Bastié	sur 15 m au droit du n° 84	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Puisard	sur 20 m au droit du n° 20	
				Rue Bertly Albrecht	entre le n° 11 et n° 15	
				Rue Maryse Bastié	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 84	
				Rue du Puisard	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 20	
	Rue Bertly Albrecht	entre le n° 11 et n° 15				
14775	Entreprise Rmf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rossan	entre la rue Saint Maximin et la rue Guilloud	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
				Rue Saint Maximin	entre la rue du Dauphiné et la rue Rossan	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Rossan	des deux côtés, entre la rue du Dauphiné et la rue Rossan	
					des deux côtés, entre la rue Saint Maximin et la rue Guilloud	
14776	Entreprise Elts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Petite rue Saint Eusèbe	sur 15 m, au droit du n° 5	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
14777	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Perréal	trottoir Est, au droit du n° 19	Les mardi 18 décembre 2018 et mercredi 19 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 19	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 19	
14778	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur antenne au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Basse Combalot	trottoir Nord, entre la rue de Marseille et le n° 14	Le jeudi 20 décembre 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 14 et la rue de Marseille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de Marseille et le n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14779	Entreprise Batir Générale et Mac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'un véhicule nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Etats Unis	côté impair, sur 25 m au droit du n° 85	A partir du jeudi 3 janvier 2019 jusqu'au dimanche 3 février 2019
14780	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Malesherbes	trottoir pair (Ouest) entre la rue Duquesne et le n° 12	Le lundi 17 décembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Docteur Mouisset et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Duquesne et la rue Docteur Mouisset	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duquesne et le n° 12	Le lundi 17 décembre 2018
14781	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Seguin	côté impair, sur 20 m au droit du n° 31	Le jeudi 20 décembre 2018, de 7h30 à 17h
14782	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Castries	côté pair, sur 6 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 20 décembre 2018 jusqu'au samedi 19 janvier 2019
14783	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir impair (Nord) entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Duguesclin et l'emprise de chantier	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite		des 2 côtés de la chaussée, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14784	Entreprise Ferrarsi Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	entre le n° 50 et n° 52	Les jeudi 3 janvier 2019 et vendredi 4 janvier 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 50 et n° 52	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14785	Entreprise Limobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018, de 7h à 19h
14786	Entreprise Sept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazard	sur 5 m au droit du n° 9	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au mercredi 6 février 2019
14787	Entreprise Pyramid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 15 m au droit du n° 80	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 7 février 2019
14788	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 87	A partir du mercredi 12 décembre 2018 jusqu'au dimanche 16 décembre 2018
14789	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dumont d'Urville	entre la rue d'Ivry et le n°1	Le lundi 17 décembre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Dumenge et la rue d'Ivry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 1 et la rue d'Ivry	Le lundi 17 décembre 2018
14790	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de déchargements de tuyaux de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Gervais	trottoir Est, entre la rue Marius Berliet et la rue de la Fraternité	Le mardi 8 janvier 2019, de 8h à 10h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marius Berliet et la rue de la Fraternité	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marius Berliet et la rue de la Fraternité	Le mardi 8 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Marius Berliet	Le mardi 8 janvier 2019, de 8h à 10h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
14791	Entreprise Lyon Bureau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pizay	côté pair, sur 20 m en face du n° 11, sur la zone de statut Police	Le mardi 18 décembre 2018, de 8h à 17h
14792	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 15 m, au droit du n° 80	A partir du jeudi 17 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019, de 22h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 79	A partir du jeudi 17 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14793	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrachat	entre la place de la Trinité et la rue du Doyenné	A partir du lundi 10 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14794	Entreprise Sodetec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	trottoir pair (Sud) entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux des 2 côtés de la chaussée entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux	A partir du mardi 11 décembre 2018 jusqu'au mercredi 9 janvier 2019
14795	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	côté pair, sur 10 m en face du n° 22	Le vendredi 14 décembre 2018, de 8h à 17h
14796	Entreprise Mv Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mail	trottoir pair (Est) sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6-8 entre la rue d'Austerlitz et la rue Dumenge	Le lundi 17 décembre 2018, de 9h à 16h
14797	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public pour le SYTRAL C3	la circulation des piétons sera interdite	Cours Lafayette	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs partie comprise entre la rue Garibaldi et l'avenue Thiers	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, de 8h à 17h
14798	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Noyers	au droit des n° 20 et 22	A partir du mardi 8 janvier 2019 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
14799	Entreprise Morand en Forez Climatic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Geneviève	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du vendredi 14 décembre 2018 jusqu'au lundi 14 janvier 2019
14800	Monsieur Medes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14801	Entreprise Robert Shabanaj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au mercredi 26 décembre 2018, de 7h à 19h
14802	Entreprise Altitude Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le jeudi 20 décembre 2018, de 7h à 19h
14803	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Général Giraud	par tronçons successifs dans la contre-allée réservée au stationnement, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs sous un régime de réglementation de la circulation des véhicules par piquets K10 ou par panneaux B15/C18, selon la configuration du tronçon	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 8h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée par tronçons successifs	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018, de 7h à 17h
14804	Entreprise Fedd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 9 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au samedi 19 janvier 2019
14805	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 35 tonnes en urgence pour sécuriser un mur de soutènement	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Debrousse	sur le trottoir situé au droit du n° 11, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 12 décembre 2018, de 9h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		sur 50 m au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le trottoir situé au droit du n° 11	
14806	Entreprise Erdogan Carrelages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Chou-lans	sur le trottoir situé au droit du chantier au n° 130, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 14 décembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 130, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14807	La Ville de Lyon - Direction de l'enfance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Vieille	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	Les mercredi 30 janvier 2019 et vendredi 1 février 2019, de 7h à 19h	
14808	Association L'union des commerçants et artisans de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Noël à Monplaisir	la circulation d'une calèche équipée d'une signalisation lumineuse adaptée sera autorisée dans le strict respect du code de la route	Boulevard Jean XXIII		Le samedi 15 décembre 2018, de 8h à 19h	
				Rue Bataille			
				Rue Marius Berliet			
				Rue Saint Maurice			
				Avenue des Frères Lumière			Le samedi 22 décembre 2018 et dimanche 23 décembre 2018, de 8h à 19h
				Boulevard Jean XXIII			
				Rue Bataille			
				Rue Marius Berliet			
Rue Saint Maurice	Le samedi 15 décembre 2018, de 8h à 19h						
Avenue des Frères Lumière							
14809	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations culturelles	l'arrêt de 6 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Ménestrier		A partir du jeudi 24 janvier 2019, 8h, jusqu'au jeudi 31 janvier 2019, 20h	
						A partir du mercredi 9 janvier 2019, 8h, jusqu'au mercredi 16 janvier 2019, 20h	
						Le mardi 22 janvier 2019, de 8h à 23h	
14810	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	la mise en place d'une roulotte de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 4 m au droit du n° 29	A partir du vendredi 14 décembre 2018 jusqu'au lundi 14 janvier 2019	
14811	Entreprise Rhône Insertion Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Charcot	sur le trottoir situé au droit du n° 22, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 17 décembre 2018, de 8h30 à 12h	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue du Point du Jour	dans le carrefour avec la rue Commandant Charcot, lors des phases de passage des bus du Sytral		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Charcot	sens «Est-Ouest» dans la voie d'accès vers l'avenue du Point du Jour, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14812	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Garde	sur 100 m sur le trottoir situé en face du n° 21, lors des phases de présence et d'activité du service	Les jeudi 20 décembre 2018 et vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 100 m en face du n° 21	
14813	Entreprise Hydro-géotechnique.Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une zone de stockage dans le cadre de travaux pour le SYTRAL	la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée	Place du Cent Cinquante Huitième RI	sur l'intégralité des emplacements de stationnement	A partir du samedi 22 décembre 2018 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
			l'arrêt et le stationnement de courte durée des véhicules lourds du demandeur seront autorisés	Rue Cardinal Gerlier	sur les emplacements d'autocars situés au « Nord » du n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Cent Cinquante Huitième RI	dans son intégralité	
14814	Entreprise Arg Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	côté pair, sur 4 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 2 janvier 2019 jusqu'au samedi 2 février 2019
14815	Entreprise Bcca 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Parmentier	côté pair sur 9 m au droit du n° 70	A partir du vendredi 14 décembre 2018 jusqu'au jeudi 3 janvier 2019
14816	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cavenne	au droit du n° 35	Le mercredi 19 décembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée, au droit du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14817	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules 2 roues pourra être interrompue en fonction de l'avancée du chantier	Rue de Marseille	sens Nord / Sud sur 30 m de part et d'autre du n° 59	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre du n° 53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre du n° 53	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14818	Entreprise Bohny Marcel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Marseille	entre le n° 95 et n° 97	Le mardi 18 décembre 2018
			la piste cyclable sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 95 et n° 97	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 95 et n° 97	
14819	Entreprise Sarl Maiello	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair sur 15 m au droit du n° 60	Le jeudi 20 décembre 2018
14820	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue du Bas de Loyasse	au droit du n° 11	Les mercredi 2 janvier 2019 et jeudi 3 janvier 2019, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14821	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Madeleine	entre le n° 27 et la rue Domer	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au mercredi 16 janvier 2019
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14822	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maryse Bastié	entre le n° 3 et la rue des Alouettes	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue des Alouettes et le n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14823	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Carrier	entre le n° 6 et le n° 10	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
14824	Entreprise Mrb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté Ouest, sur 5 m au droit du n° 18	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019	
14825	Entreprise Iss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès véhicules poids lourd sà l'intérieur d'une enceinte privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	des 2 côtés de la chaussée entre la rue du Brigadier Voituret et le n° 74	Le vendredi 21 décembre 2018, de 13h à 16h	
						Le lundi 24 décembre 2018, de 9h à 12h	
14826	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une réouverture provisoire d'une voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Georges Gouy	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Debourg	A partir du vendredi 21 décembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019	
			la circulation des véhicules sera autorisée				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
14827	Entreprise Atelier Gilles Bail	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de pose d'un panneau de chantier avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté impair sur 20 m au droit du n° 131	Le jeudi 20 décembre 2018, de 7h à 18h	
14828	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de hottes aspirantes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 10 m, au droit du n° 250	Le jeudi 20 décembre 2018, de 5h à 12h	
14829	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Passage Panama	trottoir Nord	Le mardi 18 décembre 2018	
			la circulation des véhicules sera interdite			entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	Le mardi 18 décembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				Le mardi 18 décembre 2018
14830	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une amélioration de la fluidité du trafic bus dans le cadre des travaux du Tramway T6	le débouché de la voie par feux tricolores sera supprimé provisoirement	Rue Guillaume Paradin	au débouché sur la rue Laënnec	A partir du lundi 31 décembre 2018 jusqu'au vendredi 28 juin 2019	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Laënnec	au débouché sur la rue Guillaume Paradin		
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer le cédez de passage	Rue Guillaume Paradin	au débouché sur la rue Laënnec		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14831	Entreprise Sci Cado	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Rue de Brest	sur 20 m au droit du n° 40	Le lundi 17 décembre 2018, de 9h à 16h
14832	Monsieur Frédéric Tellier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur 15 m au droit du n° 86	Le lundi 17 décembre 2018
14833	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Chou-lans	sur 50 m au droit du n° 130, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 130	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
14834	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du vendredi 14 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018
14835	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir pair (Sud), entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Waldeck Rousseau	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 18h
14836	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n° 49	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au dimanche 30 décembre 2018
14837	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	côté impair, sur 10 m en face du n° 116	Le mardi 18 décembre 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14838	Tribunal de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté pair, sur 20 m au droit du n° 44	Le lundi 17 décembre 2018, de 8h à 14h
14839	Entreprise Horn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Weill	trottoir impair (Est) sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 3	Le lundi 17 décembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Ouest), sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 3	Le lundi 17 décembre 2018
14840	Entreprise Altitude Echafaudage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage et d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viricel	côté Est, sur 20 m au Sud de la rue Cuvier (hors GIG GIC)	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
14841	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite en tourne à droite pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes	Rue Jean Sarrazin	sur le carrefour avec l'avenue Francis de Pressencé	A partir du vendredi 21 décembre 2018 jusqu'au jeudi 31 janvier 2019
14842	Entreprises Perrier Tp / Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un double-sens provisoire dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Beauvisage	chaussée Est, sens Sud / Nord entre la rue Ludovic Arrachart et la rue Professeur Tavernier	A partir du vendredi 21 décembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019
			la circulation des véhicules sera autorisée			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14843	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 10 m, au droit du n° 131	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au mardi 1 janvier 2019
14844	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bourgelat	entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghien	Le mardi 18 décembre 2018, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Vaubecour	
14845	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 35	Le mardi 18 décembre 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14846	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite pendant le levage des charges le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Carnot	côté Sud/Ouest, au droit des escalators du centre de Lyon Perrache	A partir du mardi 18 décembre 2018, 22h, jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, 5h
14847	Entreprise Solution Nacelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de réparation de store avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur René Guillet	côté Est, sur 20 m au Sud de l'avenue Félix Faure (sur la place GIC-GIG)	Le mercredi 19 décembre 2018, de 8h à 17h
14848	Association Lyon Natation Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	sur 2 emplacements en bataille, sur le parking situé au Nord du bâtiment, au droit du n° 50	Les samedi 15 décembre 2018 et dimanche 16 décembre 2018, de 10h à 17h
14849	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Leriche	sens Ouest/Est, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Professeur Tavernier des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Tavernier et le boulevard des Etats Unis	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
14850	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Bien-nier	côté pair, entre la rue de la Charité et le n° 6 entre la rue de la Charité et le n° 6 côté pair, entre la rue de la Charité et le n° 6	Le vendredi 14 décembre 2018
14851	Entreprise Collet René	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	côté Ouest, entre le n° 3 et n° 4	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
14852	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, sur 90 m au Sud de la rue Georges Sand côté impair, sur 90 m au Sud de la rue Georges Sand	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au mardi 3 décembre 2019
14853	Entreprise Kaena	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Métallurgie	côté pair, sur 20 m entre le n° 8 et n° 10	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14854	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Berjon	sur 40 m de part et d'autre du n° 29	Les mercredi 19 décembre 2018 et jeudi 20 décembre 2018, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre du n° 29	Les mercredi 19 décembre 2018 et jeudi 20 décembre 2018
14855	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Patel	côté impair, sur 30 m au droit du n° 19	Le vendredi 21 décembre 2018
14856	Madame ou Monsieur Cécillon Dominique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	côté impair, sur 20 m au droit du n° 119 D	Le samedi 22 décembre 2018, de 6h à 22h
14857	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	l'entrée et la sortie du parking n° 4 sera interdit par la rue du Vercors	Rue du Vercors		A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au samedi 2 février 2019
14858	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	sur le trottoir situé au droit du n° 164, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les mardi 8 janvier 2019 et jeudi 10 janvier 2019, de 7h à 13h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 30 m au droit du n° 164, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 164	A partir du mardi 8 janvier 2019, 7h, jusqu'au jeudi 10 janvier 2019, 13h
14859	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Baizet	sens Sud/Nord, entre la rue Maréchal de Tassigny et la rue St Cyr	A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue St Cyr et la rue Maréchal de Tassigny	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Jean Perrin et la rue Maréchal de Tassigny	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14860	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 30 m au droit du n° 126	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 126	
14861	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de sol dans un domaine privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Pierre Baizet	côté Est, sur 30 m en face du n° 9	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018
						A partir du mercredi 26 décembre 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018
14862	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Roger Bréchan	entre la rue du Dauphiné et la rue Professeur Paul Sisley	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
14863	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile de 90 tonnes	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Georges	de part et d'autre de la zone de travaux	Le lundi 17 décembre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 62 à 68	Le lundi 17 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
14864	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	côté pair (Sud) emplacement GIC GIG compris entre le n° 81 et la rue Boileau	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018
14865	Entreprise Carthage Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des panneaux B15 et C18	Rue de la Favorite		A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 22h à 6h
				Avenue Général Eisenhower		
				Avenue de Ménival		
				Rue Nicolas Sicard		
				Rue Joliot Curie		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Ménival		
				Rue Nicolas Sicard		
				Rue Joliot Curie		
				Avenue du Point du Jour		
				Rue de la Favorite		
Avenue Général Eisenhower						
14866	Entreprise Bh Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Royale	sur 10 m au droit du n° 29	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au jeudi 17 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14867	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des panneaux B15 et C18 la pose sur la chaussée de la benne du demandeur sera autorisée	Rue de l'Annonciade	sur 15 m, au droit du n° 13, lors des phases de présence et d'activité de la benne du demandeur sur 5 m, au droit du n° 13, lors des phases de présence et d'activité de la benne du demandeur	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au jeudi 27 décembre 2018, de 9h à 16h
14868	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Longue	Le lundi 17 décembre 2018, de 9h à 12h
14869	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation et l'entreprise L'atelier Lux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des opérations de maintenance des décorations lumineuses	la circulation des véhicules s'effectuera sur chaussée réduite pendant les phases de maintenance	Rue Gasparin		A partir du jeudi 13 décembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019, de 21h à 6h
14870	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dépose d'une grue à tour	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Renan	entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018, de 7h à 18h
				Rue d'Anvers	entre la rue de l'Université et la rue Renan	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Anvers		
				Rue Renan	entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue Renan	
				Rue Renan	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint Jérôme	
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Bancel	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au mardi 18 décembre 2018, de 7h à 18h			
	Rue d'Anvers	au débouché sur la rue de l'Université				
14871	Entreprise Télé Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la retransmission du Conseil municipal	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le lundi 17 décembre 2018, de 9h à 22h
14872	La Ville de Lyon - Direction de la Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil municipal	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Comédie		Le lundi 17 décembre 2018, de 13h30 à 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14873	Entreprise Pyramid Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Georges	de part et d'autre de la zone de travaux	Le lundi 17 décembre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 78	Le lundi 17 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
14874	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'une chambre France Télécom sur la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de la Claire	sur le carrefour Masaryk/Salengro/place de Paris	Le mardi 18 décembre 2018, de 13h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14875	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue de la Garde	sur 30 m au droit du n° 46, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14876	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Anne de Baraban	sur 20 m au droit du n° 61	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
14877	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Macchabées	au droit des n° 58 à 66	Le vendredi 21 décembre 2018, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Chevaucheurs et le chemin de Choulans	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sens Sud/Nord, entre la rue Commandant Charcot et la rue des Macchabées	entre la rue Vide Bourse et le n° 58
14878	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Savaron	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le lundi 24 décembre 2018, de 8h à 17h
14879	Le Foyer Notre-Dame des sans-abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de radiologie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté pair, sur 25 m au droit du n° 74	Le mardi 29 janvier 2019
14880	Association Les-Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement aux Subsistances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	de la rue de la Muette au n°8	A partir du jeudi 20 décembre 2018, 18h, jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, 0h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14881	Entreprises Spl Part Dieu - Colas - Aximum - Sncf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 30 avril 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la desserte des riverains suivants sera autorisée avenue Georges Pompidou, entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	Chantier Eiffage		
				Action Logement		
				Taxis		
				Chantier Effia		
				Vinci Construction		
Hôtels Mercure - Ibis						
Sncf Réseau						
Sncf Gares et Connexions						
14882	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	sur 15 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019
14883	Entreprise Alpelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Bellecour	sur 20 m au droit du n° 24 Bis	Le vendredi 14 décembre 2018, de 9h à 16h
14884	Entreprises Citinea - Keolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier sur chaussée	les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire	Rue Grólée	au débouché sur la rue Saint Bonnaventure	A partir du vendredi 14 décembre 2018 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
14885	Entreprise Gcc Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Unibail	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Docteur Bouchut	au droit du parvis du centre commercial de la Part Dieu	Les mercredi 19 décembre 2018 et jeudi 20 décembre 2018, de 22h à 6h
14886	Entreprise R.Nov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	sur 15 m au droit du n° 13	A partir du jeudi 20 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14887	Le groupe Acppa - EHPAD La Vêrandine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	côté impair, sur 10 m au droit du n° 33	Le jeudi 27 décembre 2018
14888	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 20 m au droit du n° 241	A partir du lundi 31 décembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14889	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Avenue Général Frère	sur le carrefour avec le boulevard Edmond Michelet et la rue Pierre Verger	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
14890	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Kimmerling	sur 20 m au droit du n° 2	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 11 janvier 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 11 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14891	Entreprise Hôtelière Beaux Arts Invest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tournes	sur 15 m au droit du n° 3	Le lundi 7 janvier 2019
14892	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tuileries	trottoir impair, sur 50 m à l'Est du n° 29	Le mercredi 9 janvier 2019, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Docteur Horand et la rue Dumas	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Docteur Horand et la rue Dumas	Le mercredi 9 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue du Docteur Horand	Le mercredi 9 janvier 2019, de 7h à 18h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
14893	Entreprise Mrg Associés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gabriel Sarrazin	côté pair, sur 6 m au droit du n° 28	A partir du mardi 15 janvier 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
14894	Consulat Général de Pologne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réception dans le cadre du Centenaire du Recouvrement de l'Indépendance de la Pologne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	côté Nord, sur les 3 premiers emplacements, à l'Est de la rue Tête d'Or	Le lundi 17 décembre 2018, de 12h à 23h
				Rue Tête d'Or	sur 15 m, au droit du n° 27	
14895	Association Un projet pour un sourire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la distribution d'un repas en faveur des sans abri	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 2 emplacements en épi, en face du n° 65	Le mardi 18 décembre 2018, de 8h à 17h30
14896	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 15 m au droit des n° 44 à 48, hors places «Citiz LPA»	A partir du samedi 15 décembre 2018 jusqu'au samedi 12 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14897	Entreprise Gréco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	sur 5 m, au droit du n° 3	A partir du samedi 15 décembre 2018 jusqu'au lundi 14 janvier 2019
14898	Entreprise Couleur Innovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bellière	entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	A partir du samedi 15 décembre 2018 jusqu'au samedi 12 janvier 2019
			la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée		sur la chaussée, entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	
14899	Entreprise Vassivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Gervais	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 45 et n° 47	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
14900	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule d'intervention pour un engin de forage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	côté impair, entre le n° 173 et la rue de l'Argonne	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018
14901	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai André Lasagne	au droit du n° 8	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14902	Entreprise Asd Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	sur 10 m au droit du n° 1	Le mardi 18 décembre 2018, de 9h à 16h
			la mise en place d'une benne sera autorisée sur la chaussée		sur 5 m au droit du n° 1	
14903	Entreprise Chanard Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Lagrange	trottoir Nord, entre le n° 9 et n° 11	Les mardi 18 décembre 2018 et mercredi 19 décembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 9 et n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et n° 11	Les mardi 18 décembre 2018 et mercredi 19 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14904	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	des deux côtés de la chaussée, sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au samedi 19 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14905	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au droit du n° 39	Le jeudi 20 décembre 2018, de 8h à 17h
14906	Entreprise Comag	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	entre la rue Jean Carries et la rue Mourguet	Le jeudi 20 décembre 2018, de 12h à 17h
14907	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Piémonte	sur 20 m au droit du n° 342 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 342	Les jeudi 20 décembre 2018 et vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h Les jeudi 20 décembre 2018 et vendredi 21 décembre 2018
14908	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécom Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par des panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Barthélémy Buyer	sur 20 m au droit du n° 29, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur 20 m au droit du n° 33, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur la chaussée au droit du n° 29, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur la chaussée au droit du n° 33, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 26 décembre 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018, de 9h à 16h
14909	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Jayet	côté Sud, sur 15 m à l'Ouest de la rue de Gerland	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au jeudi 14 février 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14910	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	Le samedi 15 décembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Est/Ouest, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et l'avenue Leclerc	
14911	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique Télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Joseph Gillet	partie comprise entre la rue d'Ypres et le pont Robert Schuman	Le lundi 17 décembre 2018, de 22h à 4h
14912	Entreprise Dani Carrelage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Inkermann	entre le cours Lafayette et l'emprise de chantier	Le mardi 18 décembre 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Germain et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Est) entre la rue Germain et le n°75	
14913	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Sarrazin	entre la rue Rochambeau et l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre l'avenue Paul Santy et la rue Rochambeau	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Rochambeau et l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rochambeau et l'avenue Paul Santy	
14914	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'une conduite d'eau en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villon	sur 20 m au droit du n° 69	Le vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au Sud de la rue Marius Berliet (face au n° 69)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14915	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Sèze	sur 15 m de part et d'autre du boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019	
				Rue Bossuet	entre la rue Professeur Weill et le n° 132		
					entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier		
					Boulevard des Brotteaux	entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier	A partir du vendredi 14 décembre 2018 jusqu'au vendredi 1 mars 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Sèze	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du boulevard des Brotteaux	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019	
				Boulevard des Brotteaux	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et la rue Cuvier		
Rue Bossuet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Weill et le n° 132						
14916	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue de la Claire	trottoir Ouest, sur 15 m au droit du n° 40	Le lundi 7 janvier 2019, de 7h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 40		
14917	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 15 m entre le n° 167 et n° 169	A partir du jeudi 10 janvier 2019 jusqu'au dimanche 10 février 2019	
14918	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Lagrange	trottoir Nord, entre la rue Camille Desmoulins et la contre allée Est de l'avenue Leclerc	Le lundi 14 janvier 2019	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Avenue Leclerc	sur la contre allée Est, entre la rue Victor Lagrange et la rue Gustave Nadaud		
				Rue Victor Lagrange	entre la contre-allée Est de l'avenue Leclerc et la rue Camille Desmoulins		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14918	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Victor Lagrange	entre l'avenue Leclerc et la contre-allée Est de la rue Camille Desmoulins	Le lundi 14 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	sur la contre-allée Est, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Victor Lagrange et la rue Gustave Nadaud	
				Rue Victor Lagrange	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Camille Desmoulins et la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	
				Rue Victor Lagrange	au débouché sur la contre-allée Est de l'avenue Leclerc	
				Avenue Leclerc	sur la contre-allée Est, au débouché de la rue Gustave Nadaud	
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»						
14919	Entreprise Lyon Monte Meuble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cuvier	entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton, pour un déménagement au n° 6	Les lundi 17 décembre 2018 et mardi 18 décembre 2018, de 9h à 17h
14920	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de Verdun Gensoul	entre la place Carnot et la place Gensoul	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	entre le n° 20 et le cours Verdun Gensoul	
				Cours de Verdun Gensoul	entre la place Carnot et la place Gensoul	
14921	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Place Antonin Jutard	sur 15 m au droit du n° 2	A partir du mardi 8 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019, de 7h30 à 16h30
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
14922	Entreprise Tournier Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déconstruction d'un immeuble	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte Anne de Baraban	sur 25 m au droit du n° 61	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au mardi 7 janvier 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m au droit du n° 61	
					côté pair, entre le n° 66 et n° 62	
14923	La Société nationale de sauvetage en mer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'entraînements et formations de sauvetage à des opérations de secours	l'arrêt de trois véhicules sérigraphiés SNSM sera autorisé pendant la mise à l'eau des bateaux	Avenue Leclerc	sur les berges du Rhône, au droit de la station service Avia, en face de la péniche le Pacha	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14924	Association Aria	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de prévention des risques liés aux addictions	l'arrêt d'un minibus d'information sera autorisé	Place de Paris	tous les dimanches de 20 heures à 21 heures	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	tous les dimanches, sur 20 m face au n° 18 à n° 20, sur la zone de livraison, sauf pour une fourgonnette du demandeur	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019, de 19h à 20h
14925	Entreprise hôtel Mercure Lyon Part-Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la desserte de l'hôtel pour des autocars acheminant la clientèle	l'accès d'autocars transportant des clients sera autorisé	Rue de la Villette	voie Ouest (sens Nord/Sud) partie comprise entre la rue de Bonnel et l'avenue Georges Pompidou	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
14926	La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions préalables à une manifestation événementielle	l'arrêt d'un véhicule sera autorisé pendant les opérations de manutention ne devant pas excéder une durée de 12 heures consécutives	Place des Cordeliers	trottoir Nord, à l'Est de la volée Est de l'escalier de la Chambre de commerce et d'Industrie	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
14927	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tuileries	trottoir impair, sur 50 m à l'Est du n° 29	Les lundi 7 janvier 2019 et mardi 8 janvier 2019, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Docteur Horand et la rue Dumas	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Docteur Horand et la rue Dumas	Les lundi 7 janvier 2019 et mardi 8 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue du Docteur Horand	Les lundi 7 janvier 2019 et mardi 8 janvier 2019, de 7h à 18h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
14928	Entreprise Vita Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, de 8h à 18h
14929	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	côté impair, sur 8 m au droit du n° 61	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au vendredi 18 janvier 2019, de 7h à 16h30
14930	Association Un projet pour un sourire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la distribution d'un repas en faveur des sans-abri	l'accès et le stationnement d'un foodtruck ainsi que des installations seront autorisés conformément aux directives de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat	Place Guichard		Le mardi 18 décembre 2018, de 7h à 15h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14931	Entreprise Esprit Int	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rabelais	côté impair, entre le n° 45 et la rue Vendôme	Le jeudi 20 décembre 2018
14932	Entreprise Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Roger Bréchan	trottoir pair, entre le n° 4 et l'impasse Claude Rampon	Le jeudi 20 décembre 2018, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 4 et l'impasse Claude Rampon	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 4 et l'impasse Claude Rampon	
14933	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Michel	sur 20 m au droit du n° 24	A partir du lundi 17 décembre 2018 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		sur 20 m au droit du n° 24	
14934	La Ville de Lyon - Direction de la sécurité et de la prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le maintien de périmètres de sécurité mis en place par la Direction de la sécurité et de la prévention dans le cadre d'astreinte	la circulation des piétons sera interdite	Dans certaines rues de Lyon	dans les périmètres de sécurité matérialisés sur le terrain par des barrières et de la rubalise	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la circulation des véhicules pourra être interdite		sur les voies dans lesquelles un périmètre de sécurité est mis en place	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sous réserve de respecter les dispositions mentionnées dans l'article 6 du présent arrêté (la zone à interdire devra être libérée des véhicules et sera signalée par des panneaux type B6 équipés d'affichettes indiquant la durée de l'interdiction et sa localisation	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
14935	Madame Claudine Thierry	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Danielle Faynel Duclos	côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	A partir du dimanche 30 décembre 2018 jusqu'au mercredi 2 janvier 2019, de 7h à 19h
				Rue des Hérèdeaux	côté pair, sur 20 m au droit du n° 34	
14936	Entreprise Sarl Maiello	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreur	côté pair, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Elie Rochette	Le jeudi 20 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
14937	Entreprise Merial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de préserver les entrées et sorties de l'entreprise Merial les jours de manifestations du secteur de Gerland	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite les jours de manifestation au stade de Gerland, au Palais des Sports et à la halle Tony Garnier et jusqu'à 1 heure après la fin de chaque manifestation	Rue du Vercors	sur 40 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux (la pose de barrières sur l'axe médian de la chaussée sera autorisée)	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019	
14938	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Barthélémy Buyer	sur 7 m au droit du n° 43	A partir du mercredi 19 décembre 2018 jusqu'au mardi 15 janvier 2019	
14940	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tronchet	trottoir pair (Sud) entre le n° 70 et la rue Garibaldi	Le vendredi 21 décembre 2018, de 8h30 à 18h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Tête d'Or		
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 68 et la rue Garibaldi		Le vendredi 21 décembre 2018
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Tête d'Or		Le vendredi 21 décembre 2018, de 8h30 à 18h
14941	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit du n° 20	Le mercredi 26 décembre 2018, de 7h à 17h	
14942	Entreprise Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard de la Croix Rousse	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 65	A partir du jeudi 27 décembre 2018 jusqu'au vendredi 28 décembre 2018, de 7h à 19h	
14943	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai du Commerce	sur 50 m de part et d'autre de la rue Emile Dupont	Le mercredi 19 décembre 2018, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14944	Entreprise Chanard Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor La-grange	trottoir Nord, entre le n° 9 et n° 11	Les mercredi 19 décembre 2018 et jeudi 20 décembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 9 et n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 9 et n° 11	Les mercredi 19 décembre 2018 et jeudi 20 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14945	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sur fuite	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Verguin	à l'avancement dans chaque sens de circulation, entre la commune de Villeurbanne et le boulevard Anatole France	Le mercredi 26 décembre 2018, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la commune de Villeurbanne et le boulevard Anatole France	
14946	Entreprise Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une descente en zinc de l'église Saint-Denis à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jacques Louis Hénon	trottoir pair (Nord) entre le n° 6 et la grande rue de la Croix-Rousse	A partir du lundi 28 janvier 2019 jusqu'au vendredi 1 février 2019, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 6 et la grande rue de la Croix-Rousse	
14947	L'établissement public Irstea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des prélèvements de sédiments	le stationnement d'un véhicule et de sa remorque sera autorisé	Avenue Leclerc	sur les berges, face au n° 44, à proximité immédiate de la mise à l'eau	A partir du mardi 1 janvier 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
14948	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix Rousse	entre la rue Bony et le cours Général Giraud	A partir du mercredi 2 janvier 2019 jusqu'au vendredi 11 janvier 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la rue Bony et le cours Général Giraud	
14949	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sainte Anne de Baraban	entre la rue Frédéric Mistral et le n° 34	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Frédéric Mistral et le n° 34	
14950	Entreprise Keles Eyup	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté pair, sur 5 m au droit du n° 2	A partir du samedi 22 décembre 2018 jusqu'au dimanche 6 janvier 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14951	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Cité	entre le n° 40 et la rue Sainte Anne de Baraban	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 40 et la rue Sainte Anne de Baraban	
14952	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coustou	sur la zone de livraison située au droit du n° 6	Le mercredi 9 janvier 2019, de 7h à 17h
14953	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Espérance	entre la rue Sainte Anne de Baraban et la rue Edouard Aynard	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la rue Sainte Anne de Baraban et la rue Edouard Aynard	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14954	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 3 m au droit du n° 1	A partir du mardi 15 janvier 2019 jusqu'au vendredi 15 février 2019
14955	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Docteur Edmond Locard	sur 50 m au droit de l'accès piétons à l'impasse du Point du Jour	A partir du lundi 21 janvier 2019, 8h, jusqu'au jeudi 31 janvier 2019, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m de part et d'autre de l'accès piétons à l'impasse du point du jour	
14956	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'espaces verts	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Pierre Marion	De part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 28 janvier 2019 jusqu'au vendredi 1 février 2019, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
14957	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon / Service des feux tricolores	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Duguesclin	trottoir pair, sur 20 m en face du n° 169	A partir du mardi 18 décembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	trottoir pair, entre le n° 4 et le cours Lafayette	
				Rue Duguesclin	côté pair, sur 20 m en face du n° 169	
				Rue Maurice Flandin	entre le n° 4 et le cours Lafayette	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14958	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des cycles sera interdite	Rue du Bât d'Argent	sur leur voie réservée située entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, les cycles auront obligation de mettre pied à terre	A partir du lundi 7 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019
			la circulation des piétons sera interdite	Rue du Président Edouard Herriot	sur le trottoir impair situé entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	côté impair entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec sur la voie réservée aux bus située entre la rue Président Edouard Herriot et la rue de la République	
14959	Entreprise Dir Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Engie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la République	sur 20 m, au droit du n° 18	A partir du jeudi 20 décembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 18h
14960	Entreprise Alpelec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur 20 m, au droit du n° 24 bis	Le vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 10h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
14961	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	côté impair, entre le n° 3 et n° 7	Le vendredi 21 décembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m entre le n° 3 et n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14962	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de l'Arbre Sec	côté impair sur 50 m à «l'Ouest» de la rue Président Edouard Herriot	A partir du lundi 14 janvier 2019 jusqu'au vendredi 25 janvier 2019
			la circulation des piétons sera interdite		côté pair sur 50 m à «l'Ouest» de la rue Président Edouard Herriot, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur le trottoir		côté impair sur 50 m à «l'Ouest» de la rue Président Edouard Herriot	
			le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits		des 2 côtés de la chaussée sur 50 m à «l'Ouest» de la rue Président Edouard Herriot	
14963	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Gare	entre la rue du Bât d'Argent et la rue de l'Arbre Sec, lors de la phase de terrassement de la traversée de la chaussée	A partir du lundi 21 janvier 2019 jusqu'au vendredi 8 février 2019, de 8h30 à 16h30
				Rue du Bât d'Argent	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Gare	sur 30 m au «Nord» de la rue du Bât d'Argent	A partir du lundi 21 janvier 2019 jusqu'au vendredi 8 février 2019
				Rue du Bât d'Argent	entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Gare	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au «Nord» de la rue du Bât d'Argent	
				Rue du Bât d'Argent	entre la rue de la République et la rue du Gare	
		entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin				
14964	Entreprise J FT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le vendredi 21 décembre 2018
14965	Entreprise Ertp Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sévigné	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019
14966	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	Le mercredi 26 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
14967	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 10 m au droit du n° 259	Le vendredi 28 décembre 2018, de 7h30 à 14h

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Jestin	Anne	Directrice générale des services techniques	Titulaire	01/11/18	Direction générale	Arrêté rectificatif détachement sur emploi fonctionnel
Fayaud	Claire	Technicien	Stagiaire	01/12/18	Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	Nomination stagiaire catégorie B
Paumier	Delphine	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/11/18	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Parrassin	Mélanie	Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	01/12/18	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Jurine	Mickael	Adjoint technique	Stagiaire	01/10/18	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Rachedi	Mohammed	Adjoint technique	Stagiaire	04/10/18	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Deniau	Romain	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Stagiaire	01/11/18	Sports	Nomination stagiaire catégorie B
Abbazia	Vito	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/10/18	Enfance	Arrêté rectificatif
Joubert	Nathalie	Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	01/08/18	Enfance	Arrêté rectificatif
Minary	Sandrine	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/02/18	Education	Arrêté rectificatif
Olivier	Maëlle	Adjoint technique territorial	Stagiaire	02/08/18	Enfance	Arrêté rectificatif
Rodier	Lucie	Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	01/08/18	Enfance	Arrêté rectificatif
Petelat	Romain	Adjoint technique principal 2ème classe	Stagiaire	21/11/18	Sports	Arrêté rectificatif
Herhar	Kalija	Educatrice de jeunes enfants	Stagiaire	01/11/18	Enfance	Détachement / stage
Biagui	Anna	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/12/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Bolvy	Mégane	Educatrice de jeunes enfants	Contractuel	26/11/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Da Cunha	Isabelle	Adjoint technique territorial	Contractuel	25/08/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Perret	Emilie	Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	Contractuel	16/11/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Revillot	Alexia	Adjoint technique territorial	Contractuel	03/12/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Touam	Hadjira	Adjoint technique territorial	Contractuel	02/11/18	Direction centrale de l'immobilier	Recrutement remplaçant
Vittoz	Elisa	Adjoint technique territorial	Contractuel	07/12/18	Enfance	Recrutement remplaçant
El Tahriri	Yoann	Adjoint technique	Contractuel	02/08/18	Sports	Recrutement remplaçant
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ly	Kevin	Adjoint technique	Contractuel	15/10/18	Sports	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ly	Kevin	Adjoint technique	Contractuel	06/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	15/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	10/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Maiga	Alassane	Adjoint technique	Contractuel	06/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	08/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Oriol	Vanessa	Adjoint technique	Contractuel	20/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ould Ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	21/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ould Ameur	Issam	Adjoint technique	Contractuel	30/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Remadnia	Ines	Adjoint administratif	Contractuel	01/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Soler	Eddy	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Tine	Pape	Adjoint Technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Vaissellet	Stéphane	Adjoint technique	Contractuel	01/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Benzema	Jena	Adjoint technique	Contractuel	11/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	18/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Amichi	Madji	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Ahmadi	Adam	Adjoint technique	Contractuel	06/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
El Boughanemi	Brahim	Adjoint technique	Contractuel	13/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Magnin	Johann	Adjoint technique	Contractuel	13/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Sbahi	Walid	Adjoint technique	Contractuel	01/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	23/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Moratal	Siegfried	Adjoint technique	Contractuel	18/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Hammouche	Billal	Adjoint technique	Contractuel	02/11/18	Sports	Recrutement remplaçant
Layouni	Mouez	Adjoint technique	Contractuel	01/09/18	Sports	Recrutement remplaçant
Desonnais	Emilien	Adjoint technique	Contractuel	01/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Desonnais	Emilien	Adjoint technique	Contractuel	27/10/18	Sports	Recrutement remplaçant
Barre	Charline	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/12/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Cugno	Céline	Adjoint technique territorial	Contractuel	03/12/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Da Cunha	Isabelle	Adjoint technique territorial	Contractuel	27/08/18	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Duquesnoy	Virginie	Adjoint administratif territorial	Contractuel	03/12/18	Direction des affaires culturelles	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Lagrange	Marc	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Contractuel	13/11/18	Direction centrale de l'immobilier	Recrutement remplaçant détachement
Prado	Josuha	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Contractuel	06/11/18	Direction centrale de l'immobilier	Recrutement remplaçant détachement
Delaigue	Céline	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/12/18	Enfance	Recrutement remplaçant disponibilité

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
El Yabadi	Sabah	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/11/18	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Tresallet	Lucie	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/11/18	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Zennaf	Melhena	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/11/18	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 03 au 07 décembre 2018

DP 069 388 18 02430 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Installation d'une clôture et ravalement de façade - Terrain : 90 rue Laënnec Lyon 8ème Superficie du terrain : 429 m² - Demandeur : Mme Slimane Emna 90 rue Laënnec 69008 Lyon

DP 069 383 18 02431 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 100 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 1713 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 382 18 02432 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 41 rue Franklin Lyon 2ème Superficie du terrain : 534 m² - Demandeur : Mercredi Biscuiterie 41 rue Franklin 69002 Lyon - Mandataire : Mme Holorinet Thérèse

DP 069 387 18 02433 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 4 rue Béchevelin Lyon 7ème Superficie du terrain : 268 m² - Demandeur : M. Ferrier Frayssac Olivier 35 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon

DP 069 384 18 02434 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Modification d'un mur de clôture - Terrain : 75 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 19621 m² - Demandeur : Regie Bocquet Des Gamets et Chastel 60 rue Racine 69612 Villeurbanne - Mandataire : M. Gavaudan Jérôme

DP 069 388 18 02435 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 79 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 273 m² - Demandeur : CGT Services Postaux 79 rue Pierre Delore 69008 Lyon - Mandataire : M. Trevey Jean Yves

DP 069 386 18 02436 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 52 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : M. Guinamand Jean François 52 rue de Sèze 69006 Lyon

DP 069 382 18 02437 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue Henri IV Lyon 2ème Superficie du terrain : 391 m² - Demandeur : Régie Simmoneau 50 Cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Bonnet Pierre

DP 069 386 18 02438 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 70 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 283 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Eliott

DP 069 388 18 02439 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 29 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 1238 m² - Demandeur : M. Bages-Limoges Camille 29 rue Pierre Delore 69006 Lyon

DP 069 382 18 02440 déposée le 04 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 61 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 466 m² - Demandeur : Pied Fragile 61 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : Mme Chatel Myriam

DP 069 386 18 02441 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : Cabinet DPS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 382 18 02442 déposée le 03 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 8 rue de Castries Lyon 2ème Superficie du terrain : 414 m² - Demandeur : Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassolette Laurent

DP 069 383 18 02443 déposée le 04 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 16 rue Villeroy Lyon 3ème Superficie du terrain : 387 m² - Demandeur : M. Callier Alexis 204 rue Chateamoraud 42370 Saint-Haon le Chatel

DP 069 387 18 02444 déposée le 04 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 484 m² - Demandeur : Sci du 10 quai Claude Bernard chez Etude Immobilière et Foncière place de l'Eglise 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Descournat Marc

DP 069 386 18 02445 déposée le 04 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 6 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Camaieu International 211 avenue Jules Brame 59054 Roubaix Cedex 01 - Mandataire : M. Pilton Franck

DP 069 382 18 02446 déposée le 04 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façades avec changement de menuiseries - Terrain : 21 - 23 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 m² - Demandeur : Sdc 21-23 Rue Casimir Périer - 54 Rue Smith 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : M. Mouton Rodolphe

DP 069 384 18 02447 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 124 m² - Demandeur : M. Marec Michel 1 place d'Albon 69001 Lyon

DP 069 389 18 02448 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 406 m² - Demandeur : M. Atia Saber 35 rue Emile Duport 69009 Lyon

DP 069 386 18 02449 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 111 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 112 m² - Demandeur : My Concept 111 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : Mme Huynh Sylvie

DP 069 389 18 02450 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue des Villas Lyon 9ème Superficie du terrain : 918 m² - Demandeur : Mme Levailant Catherine 3 rue des Villas 69009 Lyon

DP 069 387 18 02451 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 166 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 450 m² - Demandeur : M. Reynaud-Morice Frédéric 166 avenue Berthelot 69007 Lyon

DP 069 387 18 02452 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 166 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 450 m² - Demandeur : Sdc - Foncia 4 quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : M. Bottala-Battistina Renaud

DP 069 387 18 02453 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 13 m² - Terrain : 312 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 297 m² - Demandeur : Ab Projects 24 rue du Charroi 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Bretin Baptiste

DP 069 384 18 02454 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 3 rue de la Bois de la Caille Lyon 4ème Superficie du terrain : 1592 m² - Demandeur : M. Gossart Jérémie 3 rue du Bois de la Caille 69004 Lyon

DP 069 388 18 02455 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 11 m² - Terrain : 4 impasse des Platanes Lyon 8ème Superficie du terrain : 1491 m² - Demandeur : Mme Gambin Vanessa 4 impasse des Platanes 69008 Lyon

DP 069 389 18 02456 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 113 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 710 m² - Demandeur : Atlantique Mur Région 2 rue François Sagnan Saint-Herblain 44919 Nantes Cedex 9 - Mandataire : M. Brisson

Anthony

DP 069 382 18 02457 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 603 m² - Demandeur : Mme Druillet Mickaëlle 13 b impasse des Murs 69326 Lyon Cedex 03

DP 069 381 18 02458 déposée le 05 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de local artisanal en bureaux - Terrain : 34 quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 437 m² - Demandeur : Applecross Bay 9 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Mandataire : M. Barathieu Guillaume

DP 069 389 18 02459 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Coupe et abattage d'un arbre (mûrier) - Terrain : 3 quai Chauveau Lyon 9ème Superficie du terrain : 24598 m² - Demandeur : Cnsm de Lyon 3 quai Chauveau 69266 Lyon Cedex 09 - Mandataire : M. Crouzet Olivier

DP 069 387 18 02460 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 25 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 709 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 388 18 02461 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 122 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 523 m² - Demandeur : M. Ben Arous Fabrice 122 rue Villon 69008 Lyon

DP 069 389 18 02462 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 20 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 670 m² - Demandeur : Audace Immobilier 18 rue Jean Moulin 38200 Vienne - Mandataire : M. Monnier Thibaut

DP 069 381 18 02463 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue de la Platière Lyon 1er Superficie du terrain : 1272 m² - Demandeur : Maréchal Distribution Franprix 9 rue de la Platière 69001 Lyon - Mandataire : M. Bihler Denis

DP 069 383 18 02464 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 271 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 394 m² - Demandeur : M. Arcan André 40 chemin des Liquines 73100 Tresserve

DP 069 384 18 02465 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 161 m² - Demandeur : Societe Generale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Mandataire : M. Lapere Daniel

DP 069 386 18 02466 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 33 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 512 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingenierie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 381 18 02467 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 84 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 444 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingenierie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 384 18 02468 déposée le 06 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 82 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 152 m² - Demandeur : Mme Flory Béatrice 82 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon

DP 069 389 18 02469 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 5 m² - Terrain : 43 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 124 m² - Demandeur : Sci Ntvg 43 quai Pierre Scize 69009 Lyon - Mandataire : M. Andrieux-Soret Terence

DP 069 387 18 02470 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 88 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 119 m² - Demandeur : M. Li Yi 88 cours Gambetta 69007 Lyon

DP 069 385 18 02471 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Modification de façade et toiture et installation d'une clôture - Surface créée : 13 m² - Terrain : 23 rue Chanteclair Lyon 5ème Superficie du terrain : 456 m² - Demandeur : M. Fendler Jean-Philippe 23 rue Chanteclair 69005 Lyon

DP 069 382 18 02472 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 28 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 87 m² - Demandeur : Sarl V5 28 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Vuillermet Jacques

DP 069 382 18 02473 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 58 passage de l'Argue Lyon 2ème Superficie du terrain : 560 m² - Demandeur : Violette et Berlingot 52 passage de l'Argue 69002 Lyon - Mandataire : Mme Rigaud Anne-Claire

DP 069 382 18 02474 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 91 B cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 3814 m² - Demandeur : Caisse de Crédit Mutuel Lyon 5 cours Charlemagne 69002 Lyon - Mandataire : Mme Grandclément Carole

DP 069 388 18 02475 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Construction d'une terrasse et d'une piscine - Terrain : 13b rue Saint-Nestor Lyon 8ème Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : M. Longin David 13 b rue Saint-Nestor 69008 Lyon

DP 069 382 18 02476 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 52 rue de Quivogne Lyon 2ème Superficie du terrain : 143 m² - Demandeur : M. Leclercq Arnaud 52 rue de Quivogne 69002 Lyon

DP 069 386 18 02477 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 25 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 503 m² - Demandeur : Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 381 18 02478 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : Dagda Immo - Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. Cluzel Charles-Antoine

DP 069 381 18 02479 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 112 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Eliott

DP 069 386 18 02480 déposée le 07 décembre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 03 au 07 décembre 2018

PA 069 388 18 00010 déposé le 03 décembre 2018 - Projet : Aménagement d'un lotissement - Terrain : 5 rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 900 m² - Demandeur : M. Sapey-Triomphe Jean Jacques 26 chemin de la Forestière 69130 Ecully

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 03 au 07 décembre 2018

PC 069 381 14 00023 M02 déposé le 05 décembre 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement et modification de toiture et façade - Terrain : 4 place des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Mme Dantin Géraldine 4 place des Chartreux 69001 Lyon - Auteur : M. Chomel De Varagnes Christophe 8 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 384 14 00256 M02 déposé le 07 décembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition de bâtiments, construction d'un ensemble immobilier de 35 logements et création de 43 aires de stationnement - Surface créée : 2485 m² - Terrain : 52 rue Henri Gorjus Lyon 4ème Superficie du terrain : 1888 m² - Demandeur : Le Clos d'Athénaïs 47 avenue Victor Hugo 69811 Tassin la Demi-Lune Cedex - Mandataire : M. Courteix Gilles - Auteur : Z Architecture 13 bis quai Rambaud 69002 Lyon

PC 069 383 15 00136 M06 déposé le 07 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 161 logements et création de 149 aires de stationnement - Surface créée : 9567 m² - Terrain : Avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 3675 m² - Demandeur :

Scv Lacassagne Bricks 45 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Paul Johan - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 388 16 00451 M02 déposé le 04 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un bâtiment de 45 logements, d'une résidence étudiante sociale de 90 logements et création de 45 aires de stationnement - Surface créée : 5740 m² - Terrain : 168 - 174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune

PC 069 388 16 00452 M01 déposé le 04 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 238 logements avec changement de destination partiel d'un entrepôt, et création de 310 aires de stationnement - Surface créée : 13923 m² - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteurs : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon - Atelier Thierry Roche & Associés 91 B avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Bamaa Architectes 16 rue Casimir Périer 69002 Lyon Cabinet Jacques Varennes 8 place de l'Hôtel de Ville 42000 Saint-Etienne

PC 069 388 16 00453 M02 déposé le 04 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 45 logements et création de 44 aires de stationnement - Surface créée : 2864 m² - Terrain : 168 - 174 Route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38 022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Htvs Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 388 16 00454 M01 déposé le 04 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 52 logements, changement de destination d'un établissement public d'intérêt collectif en 9 logements et création de 55 aires de stationnement - Surface créée : 3727 m² - Terrain : 166 - 174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38 022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteurs : A-Mas 6 rue Dromoy 42000 Saint- Etienne Wild Architecture 30 montée des Carmélites 69001 Lyon Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 388 16 00455 M01 déposé le 04 décembre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'une résidence pour personnes âgées de 107 logements avec création de 128 aires de stationnement - Surface créée : 6206 m² - Terrain : 166 - 174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset - CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 388 16 00456 M01 déposé le 04 décembre 2018 Modificatif - Projet : Réaménagement d'un bâtiment de service public en un équipement d'intérêt collectif et en 33 logements (par changement de destination partiel avec modification de façades) - Surface créée : 2151 m² - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 38022 m² - Demandeur : Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Ait Bara Malik - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 388 17 00164 M02 déposé le 04 décembre 2018 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un bâtiment de 101 logements (dont un foyer de jeunes travailleurs de 38 logements) et création de 86 aires de stationnement - Surface créée : 4905 m² - Terrain : 22 b rue Antoine Lumière Angle - rue Saint- Mathieu Lyon 8ème Superficie du terrain : 1790 m² - Demandeur : Kaufman & Broad Promotion 3 19 rue Domer 69362 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Speisser Marc - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 382 18 00378 déposé le 03 décembre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial, modification de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 247 m² - Terrain : Rue du Président Carnot – rue Grolée – rue Bonaventure Lyon 2ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 b avenue Hoch 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe - Auteur : Rca Ruby Curis Associés 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 385 18 00379 déposé le 03 décembre 2018 - Projet : Installation d'un ascenseur - Surface créée : 33 m² - Terrain : 12 - 24 montée Saint-Laurent Lyon 5ème Superficie du terrain : 16602 m² - Demandeur : Association Salesienne 24 montée Saint-Laurent 69005 Lyon - Mandataire : M. Drevon Bernard - Auteur : Tectus 122 rue Sully 69006 Lyon

PC 069 384 18 00380 déposé le 03 décembre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec changement de menuiseries - Terrain : 43 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : Mme Roth Dit Bettoni Sophie 23 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

PC 069 388 18 00381 déposé le 04 décembre 2018 - Projet : Réaménagement d'une terrasse - Terrain : 154 avenue des Frères Lumières Lyon 8ème Superficie du terrain : 224 m² - Demandeur : Sarl Cobb - Don Vito 154 avenue des Frères Lumières 69008 Lyon - Mandataire : M. Cousin Julien - Auteur : M. Alardin Renaud 10 rue des Frères Bertrand 69200 Vénissieux

PC 069 385 18 00382 déposé le 05 décembre 2018 - Projet : Construction de deux maisons individuelles - Surface créée : 195 m² - Terrain : 38 rue Bélisten Lyon 5ème Superficie du terrain : 2011 m² - Demandeur : Juliard Sas 1 rue des Verchères 01700 Neyron - Mandataire : M. Sougey Julien - Auteur : Mme Lecuelle Corinne 4 rue Baraban 69269 Lyon Cedex 02

PC 069 387 18 00383 déposé le 05 décembre 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 84 m² - Terrain : 16 rue Croix-Barret Lyon 7ème Superficie du terrain : 1055 m² - Demandeur : M. Bonnefoy Guillaume 16 rue Croix-Barret 69007 Lyon - Auteur : Kilinc Architecture 6 rue Dumenge 69004 Lyon

PC 069 387 18 00384 déposé le 06 décembre 2018 - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 129 m² - Terrain : 29 avenue Leclerc Lyon 7ème Superficie du terrain : 782 m² - Demandeur : Scv Les Berges du Rhône 9 rue Jadin 75017 Paris - Mandataire : M. Jullien Nicolas - Auteur : Archigroup 411 allée des Noisetiers 69579 Limonest Cedex

PC 069 383 18 00385 déposé le 06 décembre 2018 - Projet : Extension d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 1656 m² - Terrain : 32-34 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 6097 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : AA Lyon 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

PC 069 385 18 00386 déposé le 06 décembre 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle et réhabilitation d'un garage - Surface créée : 77 m² - Terrain : 6 avenue Debrousse Lyon 5ème Superficie du terrain : 840 m² - Demandeur : M. Sirot Louis 145 montée de Choulans 69005 Lyon - Auteur : Architecture et Bois 23 rue des Macchabées 69005 Lyon

PC 069 382 18 00387 déposé le 07 décembre 2018 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 126 logement, d'un local commercial et création de 80 aires de stationnement - Surface créée : 9979 m² - Terrain : Ilot A2 Nord - Zac 2 - Confluence Lyon 2ème Superficie du terrain : 25 412 m² - Demandeur : Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : Mme Moisson Laure - Auteurs : Atelier Vera & Associés Architectes 7 quai Général Sarrail 69006 Lyon Aia Architectes 20 rue Lortet 69007 Lyon Chipperfield David 11 York Road - London

PC 069 386 18 00388 déposé le 07 décembre 2018 - Projet : Réhabilitation d'un local commercial et de 2 logements, extension d'un logement - Surface créée : 45 m² - Terrain : 283 cours Lafayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 560 m² - Demandeur : M. Arnout Philippe 283 cours Lafayette 69006 Lyon - Auteur : Santoro Architecte 8 rue Berjon 69009 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 03 au 07 décembre 2018

US 069 381 18 00594 déposé le 03 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 31 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 61 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er Superficie du terrain : 402 m² - Demandeur : M. Fontaine Ludovic 176 rue de la Fabrique 01120 Montluel - Auteur : Regie Thiebaut 6 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 389 18 00595 déposé le 03 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52,66 m² en activité de profession paramédical (pédicure-podologue) - Terrain : 8 rue du 24 Mars 1852 Lyon 9ème Superficie du terrain : 10487 m² - Demandeur : Mme Hecquet Marie-Claude 35 rue Joliot Curie 69005 Lyon - Auteur : Happy Syndic 5 rue de la Claire 69009 Lyon

US 069 385 18 00597 déposé le 03 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59 m² au 3^{ème} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 8 quai de Bondy Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 67 m² - Demandeur : M. et Mme Charnay Nicolas et Céline 971 chemin des Palladaux 84210 Pernes Les Fontaines - Auteur : Foncia Limouzi 25 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 382 18 00598 déposé le 04 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 72,78 m² en cabinet d'avocat - Terrain : 31 place Bellecour Lyon 2^{ème} Superficie du terrain : 732 m² - Demandeur : M. Banbanaste Laurent 203 rue Duguesclin 69003 Lyon - Auteur : Innovacti Lyon 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 386 18 00599 déposé le 05 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m² au 1^{er} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Laurent Vibert Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : Mme Rodriguez Cathy 1 rue du Brûlet 69110 Sainte-Foy les Lyon - Auteur : Slici 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 381 18 00600 déposé le 06 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Paul Chenavard Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 199 m² - Demandeur : Sci 4 Rue Paul Chenavard 4 rue Paul Chenavard 69001 Lyon - Mandataire : M. Bertucat Franck - Auteur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon

US 069 383 18 00601 déposé le 07 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² au 1^{er} étage en location meublée de courte durée - Terrain : 7 rue Mortier Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 311 m² - Demandeur : M. Evon Antoine 5 montée de la Rochette 69003 Lyon - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

US 069 387 18 00602 déposé le 07 décembre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 16 m² au rez-de-chaussée en location meublée de courte durée - Terrain : 127 grande rue de la Guillotière Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 679 m² - Demandeur : M. Pealat Sylvain 8 allée Joannès Courvoisy 69330 Meyzieu - Auteur : César et Brutus 57 place de la République 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 03 au 07 décembre 2018

DP 069 387 18 01740 Décision du 06 décembre 2018 à Sci Des Monts D'or 21 impasse du David 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Saint-Michel Lyon 7^{ème}

DP 069 383 18 01942 Décision du 07 décembre 2018 à Sfr 452 cours du 3^{ème} Millénaire 69800 Saint-Priest - Projet : Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 61 rue Professeur Rochaix Lyon 3^{ème}

DP 069 386 18 02087 Décision du 06 décembre 2018 à Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 51 rue Bossuet Lyon 6^{ème}

DP 069 386 18 02088 Décision du 06 décembre 2018 à M. Goudard Jean-Pierre 71 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 37 rue Bugeaud Lyon 6^{ème}

DP 069 387 18 02123 Décision du 07 décembre 2018 à Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Projet : Installation de 3 antennes relais de téléphonie mobile avec modification de toiture - Terrain : 66 boulevard des Tchécoslovaques Lyon 7^{ème}

DP 069 387 18 02128 Décision du 06 décembre 2018 à Scic Habitat Rhône Alpes 5 place Camille Georges 69285 Lyon Cedex 02 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue d'Aguesseau Lyon 7^{ème}

DP 069 383 18 02150 Décision du 07 décembre 2018 à Arés 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Modification de façade - Terrain : 292 rue Vendôme Lyon 3^{ème}

DP 069 386 18 02167 Décision du 06 décembre 2018 à Sci Arut 141 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25 rue Bugeaud Lyon 6^{ème}

DP 069 386 18 02175 Décision du 06 décembre 2018 à Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : Place General Leclerc Lyon 6^{ème}

DP 069 386 18 02179 Décision du 06 décembre 2018 à M. Collet Ludovic 2 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 avenue Maréchal Foch Lyon 6^{ème}

DP 069 384 18 02187 Décision du 06 décembre 2018 à **Eléments 47 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture** - Terrain : 1 rue Dumont d'Urville Lyon 4^{ème}

DP 069 384 18 02192 Décision du 06 décembre 2018 à M. Markey Antoine 14 b rue Dumont d'Urville 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 11 rue Lebrun Lyon 4^{ème}

DP 069 384 18 02219 Décision du 06 décembre 2018 à **Mme Tissier-Chauveau Béatrice 32 avenue Paul Delorme 69580 Sathonay-Camp - Projet : Remise en peinture de devanture** - Terrain : 66 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4^{ème}

DP 069 383 18 02250 Décision du 06 décembre 2018 à Sci Clos Suiphon 72 rue Philippe de Lasalle 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 3 rue Clos Suiphon Lyon 3^{ème}

DP 069 387 18 02264 Décision du 04 décembre 2018 à Sci Carré d'As 144 rue de Gerland 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 144 rue de Gerland Lyon 7^{ème}

DP 069 387 18 02285 Décision du 07 décembre 2018 à Sdc 64-70 Rue Challemeil Lacour 6 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 64 - 70 rue Challemeil Lacour Lyon 7^{ème}

DP 069 387 18 02297 Décision du 06 décembre 2018 à M. Zucchetta Jean François 51 rue Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 51 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7^{ème}

DP 069 383 18 02367 Décision du 07 décembre 2018 à M. Bonnet Marc 8 rue de la Caille 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue de la Caille Lyon 3^{ème}

DP 069 387 18 02375 Décision du 07 décembre 2018 à M. Marty Philippe 189 grande rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 189 grande rue de la Guillotière Lyon 7^{ème}

Permis de construire délivrés pendant la période du 03 au 07 décembre 2018

PC 069 385 17 00315 M02 - Arrêté du 03 décembre 2018 Modificatif à Sas Lyon 05 Joliot Curie 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Démolition d'un bâtiment, réhabilitation d'un immeuble avec création de 16 logements par changement de destination et construction de 15 logements, d'un local d'activité avec création de 38 aires de stationnement - Surface créée : 2054 m² - Terrain : 15b - 17 - 19 rue Joliot Curie Lyon 5^{ème}

PC 069 387 18 00180 - Arrêté du 04 décembre 2018 à Les Grandes Terres 2 place Gantes 13002 Marseille - Projet : Réaménagement intérieur de locaux comprenant entrepôt, commerce et bureaux avec modifications de façades et de toitures - Surface créée : 824 m² - Terrain : 105 avenue Jean Jaurès Lyon 7^{ème}

PC 069 388 18 00251 - Arrêté du 04 décembre 2018 à Ville de Lyon - Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Construction

d'un centre social et d'un établissement d'Accueil des Jeunes Enfants - Surface créée : 2016 m² - Terrain : 147 avenue Général Frère Lyon 8ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 03 au 07 décembre 2018

PD 069 385 18 00031 - Arrêté du 04 décembre 2018 à Tla 22 rue du bœuf 69005 Lyon - Projet : Démolition d'une verrière - Terrain : 22 rue du bœuf Lyon 5ème